Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 069-216900837-20261102-592026-DE

ÉVEUX
RHÔNE

Délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Éveux

Délibération 59/2026

Séance du 02 novembre 2026

Ce jour, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bertrand GONIN, Maire.

Nombre de membres en exercice
15

Membres présents :
M. Bertrand GONIN, M. Christian BILLAUD, Mme Emma SCHABEL, M. Julien LIOTARD, Mme Yoanna DUZERT, M. Bertrand BONNET, Mme Véronique DERUDET, M. Pierre VENET, M. Olivier BORDENAVE, Mme Olga PRIBYLSKI, M. François-Xavier HENNEVEUX, Mme Marianna GIROUD, Mme Delphine VAGINAY-VENTURIN, M. Guillaume DUDRAGNE.

Présent(s)
14
Procuration(s)
1
Excusé(s)
0
Absent(s)
0
Date de la convocation
26/10/2026
Date d'affichage
26/10/2026

Membre(s) ayant donné procuration :
Mme Tifenn FATZ a donné pouvoir à M. Christian BILLAUD.

Membre(s) absent(s) :

Secrétaire de séance **:** Mme Véronique DERUDET

Objet

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif – CCPA - Année 2025

Monsieur le Maire indique que selon le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, aux Maires de présenter à leur conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de prendre acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif transmis par la CCPA pour l'année 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture
03/11/2026
et publication ou notification
03/11/2026

La secrétaire de séance,

Véronique DERUDET

Le Maire,

MAIRIE D'ÉVEUX 69210 (RHÔNE)

Bertrand GONIN